Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE07CM111225-DE

Affaire n° 7 à l'ordre du jour Année 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre,

Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à Yannick HELLIO), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), David BRUNET (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

* * *

PATRIMOINE - Travaux de reconstruction du clos et couvert de l'îlot du Vieux Dinan - Demandes de subventions

Rapporteur : Cécile PARIS

Dans le cadre de l'appel à projets commun pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour l'année 2026, la ville de Dinan souhaite déposer une demande de subvention, pour des travaux de reconstruction de l'Ilot du Vieux Dinan.

Ce chantier emblématique, au cœur du centre-ville de Dinan, devrait débuter au premier trimestre 2026. Il nécessitera le concours d'entreprises spécifiques, capables de faire renaître des maisons à pan de bois par la maîtrise des savoir-faire associés.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE07CM111225-DE

La reconstruction de l'immeuble « de la Mère Pourcel » et la réhabilitation de l'îlot « du Vieux Dinan » répond à de multiples enjeux :

- Poursuivre la redynamisation du centre historique ;
- Créer un fort engouement de la population autour de ses patrimoines ;
- Préserver le caractère exceptionnel de l'architecture en centre historique de manière à garantir son attractivité ;
- Faire du projet de reconstruction un outil de valorisation des métiers du patrimoine et des savoir-faire traditionnels.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de base est estimée à 4 148 887 € HT. Il s'agit ici de travaux de maçonnerie, pierre de taille, charpente, couverture, menuiserie, ferronnerie et peinture. La variante pour le lot 1 est estimée à 51 379,53 € HT.

L'évolution du projet a permis d'affiner le plan de financement.

Ce projet entre dans les priorités thématiques de l'appel à projets, consacrées à la rénovation ou la valorisation du patrimoine culturel dans le cadre de travaux de sécurisation. Il s'agit également de la première étape d'un grand projet de développement économique et touristique.

En parallèle, une étude est lancée au sujet de la destination future du bâtiment, avec comme objectifs d'être utile à l'économie de la Ville et d'enrichir l'offre culturelle au profit des habitants du territoire et de la population touristique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projets commun pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Année 2026 ;

Vu les aides possibles de la DRAC et de la REGION ;

Vu l'avis de la commission Finances du 3 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE07CM111225-DE

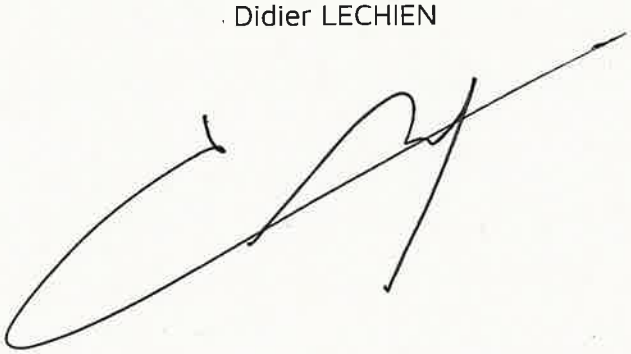
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 31 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS :**

1. **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

Plan de financement pour la reconstruction de l'îlot du Vieux Dinan global et couvert du bâtiment				
Dépenses	**Montants HT**	**Recettes**	**Montants**	**%**
Travaux de base pour la reconstruction du clos et couvert de l'ilot du Vieux Dinan	4 148 887,45 €	DRAC	1 937 500,00 €	*40% de l'opération*
Option "Couvrement de la face Ouest"	51 379,06 €	Région	60 000,00 €	*1,45% du montant des travaux de base*
Maitrise d'œuvre APS	69 264,00 €	DSIL / DETR	414 900,00 €	*10% du montant des travaux de base*
Maitrise d'œuvre pour la reconstruction de l'ouvrage (clos couvert APD jusqu'à AOR+OPC)	343 586,00 €	Prime Région Skoaz ouzh Skoaz	15 000,00 €	*0,36% du montant des travaux de base*
Frais annexes (Publicité, bureaux de contrôles; travaux annexes...) - 5% du montant de l'opération	230 655,83 €	Ville de Dinan	2 416 372,34 €	*49,89% de l'opération*
TOTAL	**4 843 772,34 €**	**TOTAL**	**4 843 772,34 €**	

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions dans le cadre de l'appel à projets commun pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi qu'auprès de la DRAC et de la Région, pour les travaux de reconstruction du clos et couvert de l'îlot du Vieux Dinan.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE07CM111225-DE